



SOMMAIRE

	Page
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (<i>suite</i>) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	1009

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite**) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée reprend l'élection d'un membre non permanent au Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1980. Les membres de l'Assemblée se rappelleront qu'à la 47^e séance plénière, tenue le 26 octobre, l'Assemblée a élu quatre membres non permanents du Conseil de sécurité. Un siège reste vacant et il appartient à un candidat du groupe des Etats d'Amérique latine.

2. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, nous allons procéder au quatorzième tour de scrutin, qui est le premier d'une série de trois scrutins limités à Cuba et à la Colombie. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je me permets de rappeler aux représentants que tout bulletin de vote contenant un autre nom que celui de Cuba ou de la Colombie sera déclaré nul, puisque ce tour de scrutin est limité à ces deux Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 11 h 5; elle est reprise à 11 h 20.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	142
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	142
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	139
<i>Majorité requise :</i>	93
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	74
Colombie	65

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale poursuivra le vote et procédera à un deuxième tour de scrutin limité. De même que lors du scrutin précédent, les seuls noms d'Etats pouvant figurer sur les bulletins de vote sont ceux de Cuba et de la Colombie. Les bulletins de vote qui porteront le nom d'autres Etats seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 11 h 30; elle est reprise à 11 h 45.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	145
<i>Majorité requise :</i>	97
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba	79
Colombie	66

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va continuer de voter et procéder à un troisième scrutin limité. Comme pour le dernier scrutin, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Tout bulletin où figureront les noms d'autres pays sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

* Reprise des débats de la 48^e séance.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

9. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 11 h 55; elle est reprise à 12 h 10.

10. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	148
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	148
Abstentions :	3
Nombre de votants :	145
Majorité requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Cuba	79
Colombie	66

11. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisque le résultat du troisième tour de scrutin limité n'a pas donné de résultat décisif à la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale va maintenant procéder à un scrutin libre conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Pour ce scrutin libre, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception bien entendu de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie), et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

12. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 12 h 20; elle est reprise à 12 h 30.

13. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	148
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	147
Abstentions :	3
Nombre de votants :	144
Majorité requise :	96
Nombre de voix obtenues :	
Cuba	78
Colombie	65
Sainte-Lucie	1

14. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'Assemblée générale va procéder à un deuxième tour de scrutin libre. Comme précédemment, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat, à l'exception

bien entendu de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

15. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 12 h 40; elle est reprise à 12 h 50.

16. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	147
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	147
Abstentions :	3
Nombre de votants :	144
Majorité requise :	96
Nombre de voix obtenues :	
Cuba	79
Colombie	64
Sainte-Lucie	1

17. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le second de ces scrutins libres ne s'est pas avéré concluant; l'Assemblée va donc procéder à un troisième scrutin libre. Comme auparavant, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique latine peut être candidat à l'exception, naturellement, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikkol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

18. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 13 h 20.

19. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	146
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	145
Abstentions :	3
Nombre de votants :	142
Majorité requise :	95
Nombre de voix obtenues :	
Cuba	76
Colombie	62
Sainte-Lucie	2

Chili	1
Pérou	1

cette question à vendredi après-midi, 2 novembre. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné l'heure tardive et le vote n'ayant pas été concluant, je propose que l'Assemblée générale remette l'examen de

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 25.